

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 09/03/2026

Présents :

CHALAYER Michel, Maire	MICOLI Hélène, Conseillère
MOISSENET Nadine, Adjointe	ESPIN Carole, Conseillère
PROS Yves, Adjoint	MEILHEURAT Laurent, Conseiller
JEULIN Michel, Adjoint	THIERRY Dorian, Conseiller,
RIONET Rachel, Adjointe	JARAVEL Mélissa, Conseillère
BONIN Michel, Conseiller	CHEVREL Florent, Conseiller
MONNIER Aurélie, Conseillère	CLAIR MONINOT Valérie, Conseillère
GAUDET Grégory, Conseiller	VERGER Alison, Conseillère
DUMONT Sylvain, Conseiller	JOSSERAND Aurélien, Conseiller

Quorum : atteint conformément à la réglementation

Pouvoirs : CARRAGE Valérie – Procuration à Carole ESPIN

Secrétaire de séance : Aurélie MONNIER

Date de la convocation : 03/03/2026

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du 17/02/2026 – Approbation
Compte administratif 2025 – Budget Principal – Examen et vote
Compte administratif 2025 – Budget Assainissement- Examen et vote
Comptes de gestion 2025 - Approbation
Reprise anticipée des résultats de 2025 sur budget Principal 2026 – Examen et vote
Reprise anticipée des résultats de 2025 sur budget Assainissement 2026 – Examen et vote
Taux d'imposition 2026 – Examen et vote
Budget Principal 2026 – Examen et vote
Budget Assainissement 2026 – Examen et vote

Procès-verbal de la séance du 17/02/2026 – Approbation

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé avec 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (F.Chevrel, A. Monnier, D. Thierry, M. Jaravel)

Le Maire informe que Les délibérations liées aux comptes administratifs et comptes de gestion ont été ajournées suite à un dysfonctionnement général constaté dans les services techniques de la trésorerie de Chatillon sur Chalaronne le jour du vote. Seule La reprise anticipée des résultats de 2025 et les budgets pourront être soumis au vote.

OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget Principal 2026

Les membres du conseil municipal entendent que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Pour des raisons techniques liées à la Trésorerie, le compte de gestion et le compte administratif 2025 ne peuvent pas être présentés avant le vote du budget primitif.

L'instruction M57 permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- un état des résultats de l'exercice attesté par le comptable
- un état des restes à réaliser au 31 décembre, attesté par le comptable

Une reprise anticipée des résultats est donc proposée pour le vote du budget 2026 en précisant que si le compte administratif 2025 venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif 2025.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
1 564 647,33 €	2 021 884,48 €	1 564 647,33 €	2 365 255,99 € dont 297 540,33 € de report

Résultat : + 343 371,51 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
2 175 070,20 €	1 436 919,97 € dont 175 521,20 € report	2 175 070,20 €	1 803 519,02 €

Résultat : + 366 599,05 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-5 et L2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu les pièces justificatives prévues aux articles L2311-5 et L2311-11,

Vu les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2025,

Vu l'état des restes à réaliser de 2025,

Vu la validation des résultats par le comptable,

Il est proposé au Conseil municipal que les montants indiqués ci-dessous soient inscrits au budget primitif 2026 comme suit :

002 Recette de fonctionnement : 343 371.51 €

001 Recette d'investissement : 366 599.05 €

Restes à réaliser : 48 991.60 € en dépenses d'investissement

20 000.00 € en recette d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

CONSTATE et APPROUVE la reprise par anticipation des résultats du budget Principal de l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus.

OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget Assainissement 2026

Les membres du conseil municipal entendent que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Pour des raisons techniques liées à la Trésorerie, le compte de gestion et le compte administratif 2025 ne peuvent pas être présentés avant le vote du budget primitif.

L'instruction M57 permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- un état des résultats de l'exercice attesté par le comptable
- un état des restes à réaliser au 31 décembre, attesté par le comptable

Une reprise anticipée des résultats est donc proposée pour le vote du budget 2026 en précisant que si le compte administratif 2025 venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif 2025.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
285 122.88 €	79 662.42 €	285 122.88 €	282 697.57 € dont 180 190.88 € de report

Résultat : + 203 035.15 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
1 384 444.00 €	843 041.01 €	1 384 444.00 €	939 298.67 € dont 126 885.77 € de report

Résultat : + 96 257.66 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-5 et L2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu les pièces justificatives prévues aux articles L2311-5 et L2311-11,

Vu les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2025,

Vu l'état des restes à réaliser de 2025,

Vu la validation des résultats par le comptable,

Il est proposé au Conseil municipal que les montants indiqués ci-dessous soient inscrits au budget primitif 2026 comme suit :

002 Recette de fonctionnement : 48 592.81 €

001 Recette d'investissement : 96 257.66 €

Restes à réaliser : 250 700.00 € en dépenses d'investissement

1068 affectation de résultat : 154 442.34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

CONSTATE et APPROUVE la reprise par anticipation des résultats **de l'assainissement** pour l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus.

OBJET : Finances – Taux d'imposition 2026

Il est rappelé que les communes et EPCI doivent adopter, avant le 30 avril 2026 les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION (F.Chevrel) et 18 voix POUR :

DECIDE de voter les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Nature de l'impôt	Taux 2025 pour info	Taux 2026
Taxe foncière propriété bâtie	30,02	30,02
Taxe foncière propriété non bâtie	40,49	40,49
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	11.06	11.06

OBJET : Finances - Budget Principal 2026

M. le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2026 du budget « principal ».

Le budget « Principal » 2026 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 637 103.51	1 293 732.00
002 résultat reporté		343 371.51
TOTAL DE LA SECTION	1 637 103.51	1 637 103.51

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés	836 166.96	498 559.51
Restes à réaliser	48 991.60	20 000.00
001 solde exécution reporté		366 599.05
TOTAL DE LA SECTION	885 158.56	885 158.56

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION (F. Chevrel) et 18 voix POUR :

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus.

OBJET : Finances - Budget Assainissement 2026

M. le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2026 du budget « Assainissement ».
Le budget « Assainissement » 2026 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés	144 392.81	95 800.00
002 résultat reporté		48 592.81
TOTAL DE LA SECTION	144 392.81	144 392.81

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés	733 623.81	880 066.15
Restes à réaliser	250 700.00	0
001 solde exécution reporté		96 257.66
TOTAL DE LA SECTION	984 323.81	984 323.81

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION (F. Chevrel) et 18 voix POUR :

ADOpte le budget Assainissement pour l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus.

La secrétaire de séance,



Aurélie MONNIER

Le Maire,



Michel CHALAYER

